

Département du Nord

Arrondissement de LILLE

Communauté de communes P**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE****DELIBERATION
CC_2026_041****OBJET :****COMMISSION 2 -
DEVELOPPEMENT
ECONOMIQUE -
ALIMENTATION****DEVELOPPEMENT
ECONOMIQUE**

*Demande de subventions
auprès du Département
dans le cadre des
projets territoriaux
structurants (PTS) pour
les travaux de la frange
paysagère*

**Présents au vote de la
délibération :**

Titulaires et suppléants
présents : 43
Procurations : 8

Nombre de votants : 51**Présents :**

Luc FOUTRY, Marie CIETERS, Bernard CHOCRAUX, Michel DUPONT, Joëlle DUPRIEZ, Bruno RUSINEK, Arnaud HOTTIN, Benjamin DUMORTIER, Nadège BOURGHELLE-KOS, Sylvain CLEMENT, Bernadette SION, Jean-Louis DAUCHY, Didier DALLOY, Guy SCHRYVE, José ROUCOU, Philippe DELCOURT, Franck SARRE, Frédéric PRADALIER, Cathy POIDEVIN, Christophe THIEBAUT, Pascal FROMONT, Marion DUBOIS, Frédéric MINET, Anne WAUQUIER, Marcel PROCUREUR, Thierry DEPOORTERE, Vinciane FABER, Paul DHALLEWYN, François-Hubert DESCAMPS, Anne-Sabine PLAYS, Christian DEVAUX, Pascal DELPLANQUE, Ludovic ROHART, Carine GUENOT, Michel PIQUET, Frédéric SZYMCZAK, Valérie NEIRYNCK, Luc MONNET, José DUHAMEL, Guillaume FLUET, Alain DUCHESNE, Alain BOS, Jean-Luc LEFEBVRE

Ont donné pouvoir :

Léone PIERKOT, procuration à Ludovic ROHART
Olivier VERCROYSSSE, procuration à Jean-Luc LEFEBVRE
Régis BUE, procuration à Pascal FROMONT
Gilda GRIVON, procuration à Carine GUENOT
Coralie SEILLIER, procuration à Bruno RUSINEK
Thierry LAZARO, procuration à Luc FOUTRY
Didier WIBAUX, procuration à Marie CIETERS
Michel MAILLARD, procuration à Vinciane FABER

Absents excusés :

Isabelle LEMOINE

Secrétaire de Séance : Valérie NEIRYNCK

CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 2 mars 2026

Délibération CC_2026_041

COMMISSION 2 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - ALIMENTATION

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Demande de subventions auprès du Département dans le cadre des projets territoriaux structurants (PTS) pour les travaux de la frange paysagère

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération CC_2025_149 du Conseil communautaire en date du 7 juillet 2025 portant « Attribution d'une concession d'aménagement à la SPL Hauts de France Aménagement pour l'opération d'aménagement "Projet de réhabilitation du site de l'ancienne usine AGFA-GEVAERT et délégation du droit de préemption »

Vu la signature du traité de concession d'aménagement,

Vu la délibération CC_2026_002 du Conseil communautaire en date du 26 janvier 2026 portant « Attribution d'une concession d'aménagement à la SPL Hauts de France Aménagement pour l'opération d'aménagement "Projet de réhabilitation du site de l'ancienne usine AGFA-GEVAERT et délégation du droit de préemption » pour la modification du périmètre de l'opération concernant l'aménagement de la frange paysagère.

Vu l'avis de la Commission 2 - Développement économique, alimentation et agriculture lors de sa séance du 14 janvier 2026.

La Communauté de Communes Pévèle Carembault est pilote du projet d'aménagement du site CHAMP-LIBRE qui se structure autour de plusieurs opérations :

- La déconstruction de 11 bâtiments du site (finalisée), sous maîtrise d'ouvrage de l'EPF ;
- La réhabilitation et la construction de bâtiments ;
- L'aménagement des espaces communs du site (travaux de terrassements, réseaux, stationnement ; aménagements paysagers, mobilier...), pour lesquels on distingue 3 sous-secteurs : la boucle logistique (pour la partie « immobilier d'entreprises »), le cœur actif (pour la partie ouverte au grand public) et la frange paysagère.

La frange paysagère est une voie verte de plus de 1 km de linéaire. Elle encercle le site et sera support de mobilité douce, de nature, de biodiversité. Ce sera un lieu propice à des usages récréatifs, sportifs et de promenade pour les futurs salariés du site, et pour le grand public.

Les travaux d'aménagements extérieurs seront menés sous maîtrise d'ouvrage de la Société Publique Locale Hauts-de-France Aménagement - conformément au traité de concession daté de juillet 2025. Les travaux d'aménagements paysagers de la frange paysagère seront quant à eux menés sous maîtrise d'ouvrage de Pévèle Carembault, conformément à l'annexe 1 du traité de concession voté par le Conseil communautaire le 26 janvier 2026.

Les travaux sont estimés à 1 100 000 € HT.

En mars 2025, l'intercommunalité avait formalisé une demande de subventions auprès du Département du Nord au titre des Projets Territoriaux Structurants (PTS) sur le projet CHAMP-LIBRE. Par un courrier en date du 14 octobre 2025, le Département a informé Pévèle Carembault que le projet est retenu d'intérêt 2026.

La Communauté de Communes Pévèle Carembault propose donc de déposer un dossier de demande de subventions portant sur les dépenses liées à l'aménagement paysager de la frange paysagère, avec un démarrage des travaux prévu pour le dernier trimestre 2026.

Le Département de Nord sera sollicité à hauteur de 40 % des dépenses éligibles, soit 440 000 €.

Le plan de financement prévisionnel est annexé à la présente délibération.

Oùï l'exposé de son Président,
APRES EN AVOIR DELIBERE, le conseil communautaire :

DECIDE (par 51 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION SUR 51 VOTANTS) :

- *D'autoriser le Président, ou son représentant, à solliciter des subventions pour le projet d'aménagements d'extérieurs auprès du Département dans le cadre de son appel à projets Projets Territoriaux Structurants (PTS).*
- *D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tout document afférent à ce dossier.*

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Communautaire repris ci-dessus.
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance,

Valérie NEIRYNCK

Signé électroniquement par : Valérie NEIRYNCK
Date de signature : 04/03/2026
Qualité : SECRETAIRE DE SEANCE

Pour extrait conforme,
Le Président,

Luc FOUQUET

Signé électroniquement par : Luc FOUQUET
Date de signature : 04/03/2026
Qualité : PRESIDENT



Envoyé en préfecture le 04/03/2026

Reçu en préfecture le 04/03/2026

Publié le

ID : 059-200041960-20260302-CC_2026_041-DE



DEC25 - Plan de financement des aménagements de la frange paysagère MO CCPC		DEPARTEMENT (PTS) à valider		ETAT (fonds vert) à valider		TOTAL SUB EXTERIEURES		RESTE A CHARGE AMENAGEUR	
AMENAGEMENTS	1 360 902 €	459 873 €	34%	459 873 €	34%	919 746 €	68%	229 937 €	17%
ETUDES OPERATIONNELLES ESPACES COMMUNS	38 000 €	15 200 €	40%	15 200 €	40%	30 400 €	80%	7 600 €	20%
TRAVAUX ESPACES COMMUNS	1 111 682,7 €	444 673 €	40%	444 673 €	40%	889 346 €	80%	222 337 €	20%
BOUCLE LOGISTIQUE	- €	- €	0%	- €	0%	- €	80%	- €	
FRANGE PAYSAGERE	1 111 683 €		0%	- €	0%	- €	0%	- €	
CŒUR ACTIF	- €	- €	0%	- €	0%	- €	0%	- €	
Aléas	166 752 €	- €	0%	- €	0%	- €	0%	166 752 €	
Révisions	44 467 €	- €	0%	- €	0%	- €	0%	44 467 €	
TOTAL	1 360 902 €	459 873 €	34%	459 873 €	34%	919 746 €	68%	441 156 €	32%
									Participation PEVELE C.

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : CC Pevele-Carembault | CCPC
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	CC_2026_041
Objet :	Demande de subventions auprès du Département dans le cadre des projets territoriaux structurants (PTS) pour les travaux de la frange paysagère
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2026-03-02 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.5 - Subventions
Identifiant unique :	059-200041960-20260302-CC_2026_041-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-200041960-20260302-CC_2026_041-DE-1-1_0.xml	text/xml	1.1 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : CC_2026_041.pdf Nom métier : 99_DE-059-200041960-20260302-CC_2026_041-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	185.8 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : CC_16.01 _ plan financement.pdf Nom métier : 99_DE-059-200041960-20260302-CC_2026_041-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	83.6 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
En attente d'etre postee	4 mars 2026 à 17h39min08s	Dépôt dans un état d'attente
Posté	4 mars 2026 à 17h50min59s	La transaction a été postée par l'agent télétransmetteur Lorena

En attente de transmission	4 mars 2026 à 17h51min07s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	4 mars 2026 à 17h51min08s	Transmis au MI
Acquittement reçu	4 mars 2026 à 17h51min18s	Reçu par le MI le 2026-03-04